



EMPT TULLE



RÉUNION 2025

Mardi 23, MERCREDI 24, JEUDI 25 SEPTEMBRE

INSCRIPTION

Cette fiche est à renvoyer soit sous la forme papier, soit par courrier électronique le plus rapidement possible, et impérativement avant le 31 août 2025 à Guy Roumieu.

Adresse domicile : 683, route du moulin de l'abbé : 19330 Chameyrat.

Adresse mail : roumieu.duroux@orange.fr

NOM : **Prénom**

Adresse postale :

Code postal : Commune : Pays :

Adresse Internet : @

Accompagné de : **Nom :** **Prénom :**

Arrivée à Tulle prévue le : septembre 2025 vers h. moyen de locomotion

Date	Horaires	Activité	Nombre de personnes	Oui/Non
23/09	A partir de 18 h 30	Rassemblement vers la Taverne du Sommelier		
	19 h30 - 23 h	Dîner à la Taverne du Sommelier ou à la salle des fêtes		
24/09	9h 30 - 10h	Accueil à la Taverne du Sommelier		
	10h 10 - 12 h 30	Visite du nouveau musée de Tulle		
	12h 40 - 14 h	Déjeuner Salle des fêtes Latreille		
	14 h 15 - 15 h	Déplacement vers Brive		
	15 h 15 - 17 h 30	Visite Brive		
	17 h 30 - 18h 15	Retour à Tulle		
	18 h 15 - 20 h	Remise en condition		
	20h - 23 h	Dîner de gala salle des fêtes Latreille		
25/09	10 h -11 h	Cérémonie à Marbot		
	11 h - 12h	Libre		
	12h - 15 h	Déjeuner salle des fêtes Latreille		

RÈGLEMENT DU SEJOUR :

Mardi :23 : dîner 26 € par personne x personnes= E

Mercredi 24 : déjeuner 26 € par personne xpersonnes = E

dîner 45 € par personne x personnes = E

Jeudi 25 : déjeuner 26 € par personne x..... personnes = E

Frais d'organisation : (orchestre, visite , gerbe..) 15 E par personne x.....personnes.....=..... E

TOTAL.....E

Le TOTAL est à régler par chèque, libellé à l'ordre EMPT TULLE, et à envoyer au trésorier : Guy Roumieu (adresse ci-dessus) en même temps que la fiche d'inscription papier ou électronique.

Vus les engagements pris par le restaurateur, chacun voudra bien comprendre que les remboursements pour dédits signalés après le 10 septembre ne seront effectués que pour empêchements majeurs.

CONTRAINTES ET INFORMATIONS :

Portez ci-après vos informations ou vos contraintes personnelles qui demandent un aménagement individuel dans le déroulement ou l'organisation du séjour.

.....
.....
.....
.....
.....